

Longueur parcours
 ► 2^{ème} catégorie : 4,5 Km



Domaine privé / Non réciprocaire

**AAPPMA «La Gaule Chaoursienne»
 de CHAOURSE**
 Actualisation : Saison 2025

Légende cartographie

-  Cours d'eau de 1^{ère} catégorie piscicole
-  Linéaire réservé (pêche interdite)
-  Linéaire classé en « Réserve de pêche »
-  Cours d'eau / plan d'eau non géré par l'AAPPMA
-  Limite amont/aval des lots de pêche
-  **XXX**
Réserve
25m-50m
Nom & Longueur de Réserve (limite aval - limite amont)
-  Flash-Code
Cartographie interactive des parcours de pêche

Ruisseau pépinière
Réserve de pêche
confluence-800m

SÉCHELLES

La Ferre

CHAOURSE

La pêche n'est pas autorisée des deux berges (propriétés privées).
 Les linéaires de couleur rouge ne font pas partie des lots gérés par l'AAPPMA, la pêche y est interdite.

Dépositaire

■ Fédération de l'Aisne
 pour la Pêche et la Protection
 du Milieu Aquatique



500 m

En cas de pollution ou de travaux entraînant un impact sur les milieux aquatiques, prévenez le plus rapidement possible :
 - l'Office Français de la Biodiversité au 03.23.23.41.60,
 - la Gendarmerie au 17,
 - la Fédération au 03.23.23.13.16.

Veuillez vous référer au règlement intérieur de l'AAPPMA